ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU BTP
A LA MISE EN PLACE DE DEMARCHES COMPETENCES
EN REGION NORMANDIE

CHARTE QUALITE

I- CONTEXTE ET FINALITE DE LA CHARTE QUALITE

CONSTRUCTYS propose aux entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de démarches compétences, en s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés.

Ce projet tend à répondre à deux types de besoins, auxquels sont confrontées les TPE et PME du secteur :

- des enjeux structurels tels que : le renouvellement des effectifs face au vieillissement de la population de production notamment celles des compagnons professionnels et de l'encadrement de chantier
- des défis à venir tels que l'anticipation des exigences résultant d'évolutions techniques, technologiques et environnementales et l'adaptation des compétences de l'entreprise aux mutations liées aux enjeux de performance énergétique et d'offre globale.

L'objectif visé par CONSTRUCTYS est de permettre à un maximum d'entreprises d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions efficient pour le développement des compétences de leurs salariés.

A cette fin, CONSTRUCTYS organise une démarche de référencement d'Organismes Conseil, sur la base d'une consultation par appel d'offres.

Les Consultants sont sélectionnés sur la base de leur maîtrise avérée de la « démarche compétences » et de la préconisation de la Banque Nationale de Données de Compétences (outil du réseau CONSTRUCTYS). C'est un cadre type qui leur a été confié, qu'ils doivent mettre en œuvre de façon souple et pertinente eu égard au diagnostic de départ, en respectant les principes fondamentaux auxquels ils souscrivent dans la présente Charte Qualité. Ainsi des variantes sont possibles telles que le niveau d'entrée dans le dispositif, la durée de l'accompagnement, l'utilisation optionnelle de la BNDC ….

Remarques :

- Le référencement est réalisé par le CONSTRUCTYS régional. A cet effet, CONSTRUCTYS Normandie rencontrera préalablement le Consultant désigné de l'Organisme Conseil, s'il n'est pas encore référencé, s'il intervient pour la première fois ou si le référencement est ancien et nécessite une actualisation de la prestation proposée.

- Les entreprises qui souhaitent s'engager dans une « démarche compétences », peuvent utiliser la BNDC sous réserve d'une rencontre préalable avec CONSTRUCTYS, en vue de vérifier la faisabilité du projet et après signature d'une convention de mise à disposition.

II- MISSIONS ET ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

A) MISSIONS ET ENGAGEMENTS DE CONSTRUCTYS NORMANDIE

Dans le cadre de ses missions d'information, de conseil et d'ingénierie auprès des entreprises adhérentes, CONSTRUCTYS NORMANDIE s'engage à :

- Assurer la promotion du dispositif et à sensibiliser les PME adhérentes, à travers plusieurs actions :

- Communiquer à toute entreprise adhérente intéressée au moins deux noms de Consultants issus de la liste des Consultants référencés. CONSTRUCTYS Normandie invitera l'entreprise à rencontrer ces deux intervenants et à faire son choix en fonction du pré-diagnostic réalisé et de l'offre d'accompagnement formalisé par l'Organisme Conseil.

- Informer les Consultants du choix de l'entreprise.

- Informer l'entreprise du cadrage méthodologique, déontologique et financier de l'intervention conseil (dispositif d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

- Formaliser avec l'entreprise les documents exigés pour le financement de la démarche (mandat de gestion en amont, puis fiches d'exécution en fin de démarche et à 6 mois)

- Participer aux trois étapes clés de la démarche : lancement du projet, restitution des cartographies individuelles et collectives, élaboration du plan d'actions.

  CONSTRUCTYS Normandie s'assure également qu'un plan de GPEC répondant aux préconisations suivantes a été convenu :

  - elles s'inscrivent dans un projet d'entreprise,
  - elles ont pour objet d'agir dans la durée sur l'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail, l'évolution qualitative et quantitative des emplois, l'adaptation et l'évolution des compétences des salariés, les méthodes de gestion des ressources humaines,
  - elles sont opérationnelles, les conditions de leur mise en œuvre étant définies en termes d'objectifs, de nature d'actions, de moyens à mobiliser, de procédures à mettre en place et d'éléments de calendrier,
  - elles sont de nature à consolider les emplois existants, à en améliorer la qualité et à en renforcer l'attractivité dans un climat de dialogue social.

B) MISSIONS ET ENGAGEMENTS DES CONSULTANTS REFERENCES

Le respect des principes généraux et des étapes de la « démarche compétences » préconisée par CONSTRUCTYS NORMANDIE, passe pour l'Organisme Conseil par des modalités d'intervention adaptées et par la prise en compte d'un certain nombre d'exigences sur le fond comme sur la forme.

1 Sur le fonds :

- Le Consultant devra :

  - réaliser un pré-diagnostic qui ne générera pas de facturation auprès de l'entreprise désignée par le Conseiller en formation CONSTRUCTYS NORMANDIE, pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une « démarche compétences » et formaliser une proposition d'accompagnement appropriée à la taille de l'entreprise, son activité et son projet de développement des compétences
  - mettre en place une organisation de projet adaptée aux contraintes de production de l'entreprise
  - proposer à chaque étape de la démarche des modalités d'accompagnement pertinentes, incluant par exemple la formation des acteurs de l'entreprise à l'évaluation des compétences
  - apporter une valeur ajoutée mesurable par les acteurs par la formalisation régulière des différents rapports d'étapes permettant de suivre le déroulement du projet.

- La maîtrise de la BNDC est requise de sa part, si cet outil est retenu dans la démarche d'accompagnement :
  - au démarrage du dispositif, une formation est proposée pour la bonne utilisation de l'outil. Etant entendu que les Organismes référencés doivent consacrer du temps complémentaire pour sa bonne appropriation.
  - afin de tenir compte des enseignements des démarches réalisées et des évolutions de l'outil, il est souhaitable de programmer une journée de formation par an afin d'actualiser les connaissances des acteurs et d'échanger autour des difficultés rencontrées et des avancées de l'outil.
    Celle-ci sera proposée et animée par CONSTRUCTYS NORMANDIE.

- Enfin, il devra collaborer étroitement avec le Conseiller en formation de CONSTRUCTYS NORMANDIE, qu'il aura rencontré au moment du pré-diagnostic et de la formalisation de l'offre d'accompagnement à l'entreprise.
  Le Conseiller en formation de CONSTRUCTYS NORMANDIE :
  - l'informera du choix de l'entreprise entre les deux consultants rencontrés
  - participera aux trois étapes clés de la démarche : lancement du projet, restitution des cartographies individuelles et collectives, élaboration du plan d'actions.

B- Sur la forme

- Au démarrage du dispositif, l'Organisme Conseil signe avec CONSTRUCTYS NORMANDIE :

  - le cas échéant, une convention de mise à disposition de l'outil « BNDC » l'engageant notamment à respecter et à faire respecter un certain nombre de règles déontologiques d'utilisation.
  - une convention tripartite :
    - intégrant le cadrage méthodologique, déontologique et financier de l'intervention conseil (dispositif d'appui à l'élaboration de plans de GPEC),
    - précisant les modalités d'intervention, de formation à l'évaluation des compétences, de production et de suivi,
    - précisant les modalités financières.

- CONSTRUCTYS NORMANDIE sera très attentif à la rigueur de l'accompagnement et au suivi des objectifs fixés. Il conviendra notamment que le cabinet « conseil » :
  - établisse à chaque étape clé de la démarche des points de reporting,
  - formalise en liaison avec l'entreprise les résultats obtenus, sous la forme d'un rapport d'exécution ainsi que les effets induits de la démarche compétence,
  - communique l'ensemble de ces documents à l'entreprise et CONSTRUCTYS NORMANDIE

C) MODALITES FINANCIERES

- Concernant les conditions de règlement au consultant extérieur, le versement est prévu par CONSTRUCTYS NORMANDIE, au terme de la démarche, sous réserve de production des pièces exigées: rapport d'exécution, plan d'actions, ...)

Fait à Saint Contest, le

Pour CONSTRUCTYS NORMANDIE
Le Directeur, Pascale TOURET

Pour l'Organisme Conseil
Le consultant